

PROCÈS-VERBAL D’UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER, TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SIS AU 548, ROUTE 202 À PIKE RIVER, LE LUNDI LE 3 MARS À 21 :30 HEURES

Citoyen(s) présent(s) : 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

<u>Présences</u> :	Hélène Campbell	David Gasser
	Justin Raymond	Jean Asnong
	Marc-Antoine Bellefroid	Patricia Rachofsky

Sous la présidence du Maire Martin Bellefroid. Madame Lucie Riendeau, directrice générale, assistait également à la séance.

Ayant constaté le quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale à 21 :30 heures.

2025-03-052 Renonciation de l'avis de convocation.

Il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil étant tous présents renoncent à l'avis de convocation pour cette assemblée.

Adopté

2025-03-053 Adoption du rapport annuel de l'an 8 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

ATTENDU que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1 juillet 2016;

ATTENDU que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU que pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte cinq (7) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre), Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique), DSI-2003 et DSI-2003 (véhicule). Un huitième onglet est ajouté au rapport des municipalités qui comportent un service de sécurité incendie : Accident-Incident de travail ;

ATTENDU que le rapport annuel de 2024 année 8 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Armand;

ATTENDU que la municipalité de Pike River a pris connaissance du rapport d'activités annuel de 2024 année 8;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Madame Hélène Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que la municipalité de Pike River adopte le rapport d'activités annuel de 2024 année 8 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

2025-03-054 Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur David Gasser, appuyé par Monsieur Marc-Antoine Bellefroid et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance 21 :35 heures.

Adopté

Martin Bellefroid, maire

Lucie Riendeau
Directrice générale

Certificat de disponibilité de crédits

Je, Lucie Riendeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses mentionnées dans le procès-verbal de la séance du 3 mars 2025

Lucie Riendeau
Directrice générale

Je, Martin Bellefroid, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Bellefroid, maire

